

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00173**

**APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1...2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-ETIENNE SUD**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 51  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCC, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230329-D20230017310

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

### **APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1...2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-ETIENNE SUD**

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant, de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

Le Club Association sportive Saint-Etienne Sud, affiliée à la Fédération Française de Foot, a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole pour l'organisation de son tournoi mixte annuel « Cité Foot 2023 » qui intègre diverses animations.

Cet événement aura lieu les 4 et 5 juin 2023 au stade des Frères GRAIL à Saint-Etienne et consistera en :

- l'organisation, sur 2 jours, d'un tournoi de foot U10 puis d'un tournoi de foot U12 ouvert aux enfants de 8 à 13 ans de clubs régionaux et des centres sociaux du quartier de la Cotonne,
- des actions d'insertion en faveur des jeunes du quartier à travers notamment des ateliers citoyens (promotion du service civique, gestes de premiers secours, stand du PIMMS de présentation de leur action d'aide aux démarches administratives, stands de sensibilisation à l'écologie et à l'alimentation...),
- des ateliers de promotion du foot et de ses valeurs en vue d'orienter les jeunes vers les clubs de la Ville de Saint-Etienne,
- une promotion de sports présents aux JO 2024 avec des ateliers de découvertes sportives : tir à l'arc, lancer de javelot, saut en longueur....

L'évènement sera gratuit.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'Association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

1. Découverte d'une activité sportive et de sports olympiques et paralympiques,
2. Sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive,
3. Mixité et émancipation des femmes par le sport,
4. Lutte contre les stéréotypes et discriminations,
5. Intégration de la pratique sportive dans les parcours de santé (via les ateliers),

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 1 500 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

Le club Association sportive Saint-Etienne Sud a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » avec l'Association sportive Saint-Etienne Sud pour l'évènement « Cité foot 2023 »,**
- **autorise le versement d'une participation financière de 1 500 € au Club Association sportive Saint-Etienne Sud au titre de cet évènement,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et tous les documents relatifs à cette participation financière.**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR 65748 SUBSP.**

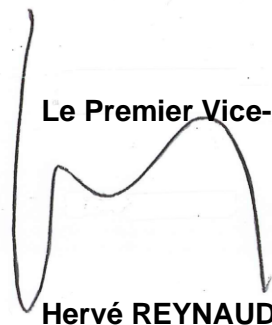
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD